

Compte-rendu de la séance de conseil municipal
Jeudi 21 janvier 2021 - 20h30 – Mairie de Machézal

Membres présents :

BISSUEL Victoire, CHAMBOST Françoise, CHERBLANC Raphaël, DELAYE Michel, FOURNEL Béatrice, GIROUD Lucien, GUILLEMOT Olivier, PAIN Evelyne, PION Eric, RONDEPIERRE Amandine, SAUTET Christine (secrétaire de mairie).

Membre excusé : LAURENT Benoît

Mme FOURNEL ouvre la séance et présente ses vœux à l'équipe municipale

Mme CHAMBOST est désignée secrétaire de séance

Mme FOURNEL soumet à approbation le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 décembre 2020.

Mme RONDEPIERRE demande si un huis clos ne devrait pas être décrété pour les séances de conseil municipal du fait des restrictions sanitaires actuelles et de la capacité de la salle du conseil à la Mairie.

Mme FOURNEL indique qu'en raison du couvre-feu, personne ne peut assister à ces séances en dehors des personnes convoquées officiellement et que les directives vont être étudiées pour les prochaines réunions en fonction du contexte sanitaire du moment.

Après cette parenthèse, le compte rendu du 10 décembre est accepté à l'unanimité.

Mme FOURNEL informe de 2 décisions modificatives ont été rattachées au précédent conseil suite à demande de la trésorerie:

- Modification de numéro de comptes
- Régularisation de fiscalité.

Convention mutualisation Copler

Le document a été au préalable transmis aux membres du conseil pour en prendre connaissance. Mme FOURNEL rappelle que M PION et Mme SAUTET interviennent sur le comité de pilotage. Cette convention fixe notamment les règles de mutualisation au niveau intercommunal pour des logiciels, serveurs informatiques, service de soutien administratif, instruction ADS (Autorisations du Droit des Sols), groupements de commandes...

Mme CHAMBOST demande si des modifications ont été apportées par rapport à la convention précédente à laquelle la commune adhérait déjà.

Mme FOURNEL répond qu'elle reste similaire et demande aux membres l'autorisation de signer cette convention, le conseil accepte, à l'unanimité.

Convention Centre de Gestion "Hygiène et Sécurité au Travail"

Ce document a également été transmis préalablement aux conseillers municipaux

Mme Fournel résume le service apporté par le Centre de Gestion au sujet de l'Hygiène et de la Sécurité au Travail pour les agents communaux (aide à la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER), prévention, rapports...) moyennant un coût de 10€ par mois et de 610€ par visite obligatoire à raison d'une visite tous les 3 ans

M DELAYE assimile cette mission à celle des CHSCT dans le secteur privé

Mme CHAMBOST demande de quand date le dernier document de la commune.

Mme FOURNEL répond qu'il n'a pas été revu en 2020 mais va l'être en 2021.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Mme FOURNEL à signer cette convention.

Adhésion Groupement d'Achat Electricité du Siel TE

Le Siel (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) propose un groupement d'achat d'énergie pour permettre aux communes adhérentes des économies sur les tarifs d'électricité estimées de 8 à 13% par rapport aux tarifs actuels. La contribution annuelle pour la commune se compose d'une part fixe de 75€ + 0,2€ /MWh. La prestation comprend également du conseil sur les puissances souscrites et un contrôle des factures. Une synthèse est remise aux membres du conseil pour évaluer le coût de l'électricité par compteur appartenant à la commune en 2020. Après discussion, il s'avère que ce document n'est pas suffisamment explicite et qu'il convient d'examiner également les années antérieures, 2020 étant une année non significative.

Mme FOURNEL précise qu'une telle proposition avait été étudiée il y a quelques années et qu'elle n'avait pas été retenue car le gain espéré n'était pas intéressant.

M GUILLEMOT propose d'investir une potentielle économie dans la rénovation de certains systèmes de chauffage des bâtiments appartenant à la commune.

M CHERBLANC demande si la cotisation annuelle est fixe ou susceptible d'augmenter et quelles sont les modalités de résiliation de cette éventuelle adhésion.

De nombreux points ayant besoin d'être approfondis, la commission finances travaillera sur le sujet et la décision d'adhérer ou non à ce groupement sera prise lors d'une prochaine réunion, Mme FOURNEL précise que l'adhésion peut se faire à tout moment, l'appel d'offre court de 2022 à 2024 et qu'il serait possible d'intégrer de l'énergie dite "verte" dans la consommation globale.

Travaux Mairie/Ecole

Mme PAIN indique que l'entreprise COTTON ELEC a réalisé les travaux d'éclairage pendant les vacances de Noël et que M. CHAMBOST Christophe a changé toutes les fenêtres, a pris les mesures pour les volets roulants qui seront probablement reçus à la fin du mois de janvier et posés ensuite. Les garde-corps sont repeints par l'agent communal et seront réinstallés pour certains, la question se pose de conserver ou non les actuels volets bleus en bois.

M DELAYE précise que dans le cas où ils seraient conservés, il faut les faire fixer de manière à ne pas les fermer et il faudra les entretenir, les repeindre, ce qui engendrera un coût et des manipulations importantes

Mme PAIN confirme que la dépose et l'enlèvement des volets était incluse dans le montant du devis de l'entreprise CHAMBOST

Il est procédé à un vote : avec 1 abstention et 9 voix pour, il est décidé de faire enlever les anciens volets une fois les volets roulants solaires posés.

Mme PAIN indique que seule l'entreprise LEPINE a répondu par des devis pour les travaux de VMC, (20321.09€HT pour une VMC double flux à l'étage et simple flux en bas et 33100.97€HT pour 2 VMC doubles flux) l'entreprise FOREZ CLIM est venue voir le chantier mais n'a pas encore donné son devis.

Mme CHAMBOST souhaite qu'il y ait au moins un autre devis pour comparaison et demande le montant estimé des travaux par le technicien du Siel A noter que plusieurs entreprises ont été sollicitées mais n'ont pas souhaitées donner suite.

L'estimation est de 21000€ HT pour une VMC double flux à l'étage et simple flux pour le bas du bâtiment.

La commission bâtiments se réunira le 2 février pour avancer sur ce sujet et tentera de contacter d'autres entreprises pour comparaison, les travaux pourront être effectués pendant les vacances scolaires d'avril ou d'été.

Mme PAIN annonce que l'agent communal va chercher le matériel nécessaire pour la séparation des caves des locataires de l'ancien presbytère fin janvier et les travaux seront réalisés dans la foulée.

Mme CHAMBOST transmet la satisfaction de M DUMAS suite à la pose d'une porte coulissante dans son logement pour séparer 2 pièces qui n'avaient pas de porte jusque-là.

Régularisation chemins ruraux (enquête publique)

M DELAYE présente 2 dossiers pour lesquels des régularisations d'échanges de terrains doivent être réalisées :

Au lieu-dit Les Couteaux, chez M. FRECHET, il y a eu des dizaines d'années auparavant déplacement d'un chemin communal sur le terrain privé en échange d'une parcelle du domaine public exploitée par cet agriculteur mais rien n'a été acté officiellement. Aujourd'hui, la propriété de M FRECHET se vendant, ces échanges doivent être régularisés au cadastre. M FRECHET a financé la prestation d'un géomètre estimée à environ 2000€. Mme FOURNEL précise que de la sorte, un chemin qui permet de rejoindre le hameau La Celtière et qui est actuellement dans un pré sera conservé par la commune pour éventuellement dans le futur devenir un accès à ce hameau.

Au lieu-dit Champamont, un chemin rural dessert un accès de parcelle et la propriété de M. et Mme LAUREN. Sur la partie haute du chemin, un muret en pierres en mauvais état est présent. M LAURENT souhaite rénover le muret mais à condition qu'il lui appartienne. D'autre part, Lors de l'élargissement du chemin de Champamont, une bande de terrain de leur propriété avait été cédée. Il va donc être procédé à la régularisation cadastrale comme pour le dossier précédent. Les frais inhérents à ce dossier estimés à environ 1000€ seront partagés entre la commune et le riverain, M LAURENT s'étant engagé à participer à hauteur de 500€.

Mme FOURNEL annonce que la commune prend en charge les frais administratifs de réalisations d'actes (environ 200€ par acte). Pour verrouiller la conformité de la procédure, une enquête publique sera réalisée. Mme FOURNEL précise que M. LAURENT Noël de St Just la Pendue, commissaire enquêteur agréé et nommé par le tribunal, s'occupera de ces dossiers.

Mme RONDEPIERRE demande si ces affaires ont été gérées lors des rencontres entre maire et adjoints.

Mme FOURNEL approuve et demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer l'enquête publique pour ces 2 dossiers, le conseil approuve à l'unanimité.

M DELAYE propose aux conseillers qui le souhaitent une visite sur les lieux pour visualiser les échanges.

Révision loyers

Les logements loués par la commune, hormis ceux de la maison Barbeys, ont des loyers conventionnés, on ne peut pas les augmenter librement. Selon le barème en vigueur, l'augmentation de chaque loyer qui pourrait être appliquée pour 2021 représente moins d'1€ par logement.

A l'unanimité, il est décidé de ne pas appliquer de hausse de loyer pour 2021.

Mme RONDEPIERRE demande si les 2 mois de loyer impayés par un locataire ont été régularisés.

Mme CHAMBOST demande si le nécessaire a été fait pour que la commune perçoive l'aide de la CAF directement pour ce dossier.

M CHERBLANC propose d'aller voir le locataire en question pour échanger.

Mme FOURNEL répond que le dossier est suivi par l'assistante sociale de secteur qui se charge de régulariser la situation et d'accompagner le foyer, il n'est pas nécessaire d'intervenir pour le moment.

Mme PAIN annonce que le petit logement de la maison Barbeys est loué depuis le 16 janvier. Elle fait part également d'une panne de VMC dans le logement de Mme DEFLASSIEUX. L'entreprise MUSELLE est intervenue et a diagnostiqué la nécessité de remplacer le groupe VMC, il établit un devis.

M. CHERBLANC demande qu'un autre devis soit établi pour comparaison.

Mme PAIN contacte M COTTON pour un chiffrage et tiendra au courant les membres de la commission bâtiment.

Personnel communal

M GAREL a repris le travail à mi-temps thérapeutique depuis le 15 janvier pour 3 mois dans un premier temps et avec des restrictions. M LARGET complète ce mi-temps. M GAREL fera certainement valoir son droit à la retraite d'ici la fin d'année 2021. L'équipe municipale étant très satisfaite du travail effectué par M LARGET, elle s'engage avec lui pour lui assurer au minimum un contrat à mi-temps jusqu'à la fin d'année 2021.

Questions diverses

- Mme FOURNEL informe que la maison des armées demande à la commune de désigner un correspondant défense chargé d'informer et sensibiliser sur les questions de défense en lien avec les services des armées, M PION Eric est désigné.
- Mme FOURNEL explique que lors des épisodes neigeux, il y a une problématique de salage et déneigement de la route départementale des crêts de Champamont, plusieurs accidents ont eu lieu. Etant classée départementale, ce n'est pas à la commune de la faire déneiger mais aux services du département de la Loire, qui se seraient arrangés avec celui du Rhône pour intervenir. Un panneau "route non salée" a été installé. A titre exceptionnel, Mme FOURNEL indique que la commune a fait saler la voie dernièrement car il y avait beaucoup de verglas mais une fois n'est pas coutume! Mme RONDEPIERRE propose d'intervenir auprès des élus départementaux à ce sujet. Un courrier est en cours d'élaboration. M PION précise que dans le cas où le département dédommagerait financièrement la commune, le tracteur qui intervient sur le village pourrait assumer le déneigement de cette portion. Mme CHAMBOST fait remarquer que plusieurs habitants du village sont satisfaits de la prestation déneigement et salage cette année.
- Mme FOURNEL évoque la panne du moteur de la station d'épuration de la Gongardière. Des riverains se plaignent de mauvaises odeurs et de nuisances visuelles. Les services de la MAGE (Mission Assistance Gestion de l'Eau) font des contrôles réguliers, les eaux rejetées sont acceptables du fait du projet à venir et ils conseillent de ne rien faire pour le moment. M PION indique qu'un agitateur provisoire pourra être installé si la situation venait à se dégrader davantage.
- Les travaux de réfection de cet ouvrage vont débuter sur la fin de l'année. Les délais sont longs en raison des contraintes administratives (autorisation, subventions...). Une étude obligatoire est en cours pour contrôler les réseaux en amont et proposer la meilleure solution pour la future station.
- Mme FOURNEL présente des cartes de vœux reçus en mairie de la part d'élus et d'associations.
- Mme FOURNEL souhaite fixer des dates pour les prochaines réunions : le 25 février pour une réunion, le 18 mars pour le vote du budget et le 9 février pour la commission finances.
- Mme FOURNEL indique que des habitants de Machézal sont à la recherche de bois de chauffage à acheter.
- M CHERBLANC demande quand les poubelles dans le village vont être installées, Mme PAIN et M PION répondent que les agents communaux vont s'en occuper.
- M CHERBLANC demande si une date est donnée de la part d'un propriétaire qui doit faire élaguer des arbres le long du chemin des Arrières. Depuis l'épisode neigeux, ces branches gênent la circulation sur la voie publique, Mme FOURNEL répond qu'à sa connaissance, l'entreprise RECORBET doit intervenir rapidement.
- Mme CHAMBOST demande de faire poser un panneau d'affichage qu'elle a donné à la bibliothèque par l'agent communal.
- M CHERBLANC demande quand ont lieu les ventes de produits par l'association Machéz'halle : Mme FOURNEL répond que l'activité de l'association est en stand by en ce début d'année et précise que certains usagers de l'association ont reçu des informations par mail expliquant que pour des raisons professionnelles, puis de couvre-feu, la présidente, Mme MUGUET ne peut pas proposer de permanences pour le moment. Mme CHAMBOST regrette que l'activité d'une

association soit compromise par l'indisponibilité d'une seule personne. M GUILLEMOT précise que le contexte n'invite pas à la motivation. Mme RONDEPIERRE est surprise que le service ne puisse pas fonctionner sans la présidente de l'association et soulève un problème de communication car seuls quelques adhérents ont été informés. Mme FOURNEL s'engage à faire le point avec Mme MUGUET.

- Mme CHAMBOST demande où en est la mise en place d'un accès internet via la fibre optique pour le bâtiment bibliothèque/halle de la maison Barbeys. Mme FOURNEL répond qu'elle voudrait souscrire un abonnement global pour équiper tous les bâtiments communaux et que l'offre tarifaire reçue pour le moment est beaucoup trop coûteuse. Des renseignements vont être pris auprès d'autres opérateurs et d'autres collectivités qui auraient souscrit à de telles offres et le sujet sera abordé par la commission finances.
- La séance est levée à 23H45.